

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 8 juillet 2010

Convoqué le 1^{er} juillet 2010, le Conseil de communauté s'est réuni le 8 juillet 2010 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Plagne sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 35 élus communautaires étaient présents ainsi que Monsieur PLASSE, trésorier de la CCPB.

Le conseil de communauté a donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 21 juin 2010 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet :

- d'accepter les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Lhôpital et Surjoux et de leur allouer les sommes suivantes pour les travaux ci-après :

Lhôpital :

- Création de 3 jonctions des eaux de ruissellement avec traversée de voie communale : **1 800 €** pour une dépense totale de 3 600 €

Surjoux:

- Travaux d'aménagement du secrétariat de mairie : **6 250 €** pour une dépense totale de 13 451,29 €
- d'adopter la convention à intervenir avec la Chambre d'agriculture de l'Ain pour la réalisation d'un diagnostic agricole complémentaire sur les communes de Chanay et Lhôpital dans le cadre de l'élaboration du SCOT pour un montant de 2 057 € HT (2 460,17 € TTC),
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DGD pour un montant de 20 000 € pour l'élaboration du SCOT du Pays Bellegardien,
- d'allouer une somme de 27 000 € à l'association « Dinojura », organisatrice de la campagne de fouilles sur le site de découverte d'empreintes de dinosaures sur la commune de Plagne, et adopté en conformité la convention associée à intervenir avec cette association,

- d'adapter, suite à une mise à jour réglementaire, le régime alloué au personnel communautaire pour ce qui concerne les ingénieurs de la filière technique,
- de solliciter la Région Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention de 13 480 € représentant 40 % de la dépense subventionnable fixée à 33 700 € TTC se rapportant à l'animation et la coordination du dispositif SECURISE'RA pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2010,
- d'accorder un bail précaire à Mme CART pour la mise à sa disposition d'un local à titre d'« atelier relais » dans la pépinière d'entreprises du Parc d'activité économique des Etournelles, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois selon les circonstances, et moyennant un tarif particulier annuel de 40 € HT le m² pour la location et une provision de 17 € HT ré-ajustable pour charges soit un loyer mensuel toutes charges comprises de 784 € HT,
- de conclure une convention avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour la conception et la confection de la signalisation et signalétique nécessaires à mettre en place sur le site paléontologique de Plagne, aux tarifs du marché à bons de commande souscrit par ce Syndicat mixte avec une société spécialisée,
- d'accepter et régulariser la convention intervenant avec les communautés de communes des Hautes Combes et du Pays de Gex pour l'entretien et nettoyage réguliers des installations et aménagements du site de la Borne au Lion réalisés en commun avec ces collectivités.

Le Conseil de communauté a d'autre part pris acte de la décision du Président prise conformément à la délégation qui lui a été consentie de renouveler le véhicule de services affecté au Directeur général des services et d'accepter, dans ce cadre, l'offre présentée par la SARL CARREL pour la fourniture d'un véhicule C3 pour un montant de 14 367,55 € HT (17 188 € TTC),

Le conseil de communauté a, ensuite :

- adopté la décision modificative n° 1 du budget du service général relative à modification du financement nécessaire à la réalisation du Centre aquatique intercommunal notamment pour la mise en place des emprunts correspondants et ajustant le financement utile à la campagne de fouilles conduite sur le site paléontologique de Plagne ainsi qu'à la constatation et emploi du produit découlant de la rectification du prélèvement effectué au titre des impositions locales pour le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle moins important que prévu,
- été informé des conclusions de la commission d'appel d'offres réunie ce jour pour effectuer l'attribution du marché négocié de travaux du centre aquatique intercommunal du lot n° 18 VRD parmi 4 candidats et du choix effectué par le Président pour l'attribution des 4 derniers lots dévolus selon les marchés « à procédure adaptée »,

- pris connaissance des résultats de la consultation effectuée, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Gex, pour choisir les entreprises à retenir dans le cadre de l'équipement en mobilier et en signalétique du circuit d'interprétation de la Valserine,
- approuvé la proposition d'indemniser l'exploitant agricole évincé à la suite de l'incorporation d'une partie de son terrain dans l'emprise du parking de 1 820 m² réalisé dans le cadre du site paléontologique de Plagne,
- été informé de la protection du nom déposé de « Dinoplagne » pour tout ce qui concerne les empreintes de dinosaures sur la commune de Plagne et évoqué les modalités à mettre en place dans le cadre de la communication globale des résultats des fouilles et destinée à la valorisation du site,
- été informé de la mise en place prochaine fin juillet des 3 panneaux d'information et d'interprétation réalisés avec l'aide des scientifiques du CNRS pour orienter et renseigner les visiteurs se rendant sur le site de « Dinoplagne »,
- retenu la date du 28 juillet 2010 à 17 heures, à confirmer aux scientifiques responsables de la campagne de fouilles, pour l'organisation et le déroulement d'une visite commentée à destination des élus du site paléontologique de Plagne,
- adopté suite à l'annulation du relèvement du premier seuil des marchés publics à procédure adaptée de 4 000 € à 20 000 € dispensant les acheteurs publics de toute formalité, les nouvelles règles à suivre pour les passations des marchés dont le montant estimatif se situe dans cette fourchette,
- validé l'accord de principe émis par la commune compétente pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Croix Rouge française de Bellegarde à l'occasion de l'acquisition d'un nouveau véhicule,
- été informé que le dossier du projet de centre de marques « le Village des Alpes » est en phase administrative d'attente à la suite de la décision de la CNAC.

Affiché le 15 juillet 2010,

Le Président,

Michel DE SOUZA